

## **Conditions de participation:**

### **1. Participation**

- 1.1. La participation est gratuite et indépendante de l'achat de biens ou de services. La condition préalable à la participation est l'acceptation sans réserve des conditions de participation suivantes.
- 1.2. Pour participer au concours, il faut s'inscrire au moyen de documents complets au "Concours de composition florale" : Titre et courte description de l'œuvre, conception de l'œuvre (taille, dimension, fleurs, plantes et autres matériaux utilisés, croquis de l'œuvre), comment faire connaître mon œuvre à mes clients, qui sont les esprits créatifs derrière l'œuvre ? Brève description du magasin de fleurs.  
La date limite est le 13.9.2021 par e-mail à [blumen@maxhavelaar.ch](mailto:blumen@maxhavelaar.ch) (ébauche au format PDF)
- 1.3. Tous les fleuristes ont le droit de participer.
- 1.4. La Fondation Max Havelaar est en droit d'exclure des participants individuels de la participation s'il existe des raisons justifiées, par exemple violation des conditions de participation, influence sur le concours, manipulations, etc. Si les conditions d'exclusion sont réunies, les prix peuvent être retirés ultérieurement.

### **2. Mise en œuvre et gestion du concours**

- 2.1. Parmi tous les projets soumis avant le 13.9.2021, un jury constitué par la Fondation Max Havelaar et agrotropic sélectionnera dix œuvres avant le 20.9.2021. Les participants sélectionnés seront informés par e-mail. Les équipes de projet de ces œuvres sélectionnées recevront d'agrotropic, le 5.10.2021, un ensemble complet et exquis de fleurs du commerce équitable qu'elles pourront mettre en œuvre dans leur magasin de fleurs.
- 2.2. L'œuvre XL doit avoir une taille minimale de 1,20m x 0,80m et une hauteur de 1,50m, en accord avec le thème "Fête des grands-parents : faire deux fois plus plaisir ". Placement individuel (debout, suspendu, intérieur, extérieur, etc.) dans ou devant le magasin de fleurs. Les fleurs du commerce équitable sont au centre de l'attention, c'est pourquoi leur part minimale de toutes les fleurs utilisées est de 75 %. Si possible, toutes les fleurs du commerce équitable reçues d'agrotropic doivent être utilisées. En outre, des matériaux supplémentaires ainsi que des aides techniques et créatives peuvent être utilisés. Toutefois, ceux-ci doivent être achetés et financés par le fleuriste lui-même. Les aspects écologiques et socialement durables doivent être pris en compte.
- 2.4. La pièce doit être terminée et présentée devant ou dans le magasin de fleurs pour le 7.10.2021. Au moins une photo de la pièce doit être envoyée à l'adresse électronique suivante le 7.10.2021 : [blumen@maxhavelaar.ch](mailto:blumen@maxhavelaar.ch). Les photos seront publiées sur le site web de la Fondation Max Havelaar et diffusées via ses canaux de médias sociaux.
- 2.5. Un jury mis en place par la Fondation Max Havelaar et agrotropic décernera une pièce avant le 12.10.2021. Cette équipe de projet gagne un bon de valeur de 1000 CHF pour l'achat de roses Fairtrade valable sur la boutique en ligne agrotropic ainsi que la présentation de la pièce et du magasin de fleurs avec un article dans le magazine FLORIST.
- 2.6. Le prix est non transférable et ne peut être échangé contre un autre prix ou de l'argent.
- 2.7. Le droit au prix sera annulé si les coordonnées de l'équipe gagnante sont incorrectes et si l'équipe gagnante ne peut être déterminée.

### **3. Annulation du concours ou modification des conditions du concours**

- 3.1. La Fondation Max Havelaar se réserve le droit d'annuler le concours, en tout ou en partie, à tout moment, sans préavis et sans indication de motifs. Cela s'applique en particulier si le concours ne peut pas se dérouler comme prévu, par exemple pour des raisons juridiques ou techniques.
- 3.2. La Fondation Max Havelaar peut modifier le déroulement du concours et les conditions de participation sans en donner les raisons. Dans ce cas, la Fondation Max Havelaar informera les participants de ces changements.

#### **4. Publication de contributions personnelles et de matériel visuel**

- 4.1. En prenant part au concours, les participants acceptent que la Fondation Max Havelaar et le sponsor principal agrotropic utilisent les photos des participants et de leurs œuvres pour des publications dans tous les médias, sans restriction de temps ou de contenu et sans compensation.

#### **5. Responsabilité civile**

- 5.1. La Fondation Max Havelaar n'est pas responsable des inscriptions reçues tardivement et ne peut notamment pas être tenue responsable des défaillances techniques dans la transmission des données.
- 5.2. La Fondation Max Havelaar décline toute responsabilité pour les dommages résultant de la participation au concours, qui relève de la seule responsabilité des participants.

#### **6. Autre**

- 6.1. La procédure judiciaire est exclue, aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours..
- 6.2. Les présentes conditions du concours et le déroulement du concours sont régis exclusivement par le droit suisse. Le lieu de juridiction est Zurich.
- 6.3. Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient mentionnés dans les médias de la Fondation Max Havelaar et du sponsor principal agrotropic.
- 6.4. La Fondation Max Havelaar traite et utilise les données conformément à la loi suisse sur la protection des données en vigueur.